



# ADHESION 2025



Nom - Prénom	Adresse complète	Téléphone	Date de naissance	N° de Licence

Un bulletin par adresse différente

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Habitable ou dériveur (rayer)

Série : .....

N° de voile : .....

COTISATIONS	REGLEMENT		
	avant le 15 mars 2025	après le 15 mars 2025	
<b>Adhésion compétition avec licence</b> (licence FFV comprise et obligatoirement prise au CSM Voile) - Adulte né avant le 01/01/2007 - Jeune né après le 01/01/2007	178 € x = € 99 € x = €	190 € x = € 110 € x = €	
<b>Adhésion loisir avec licence</b> (licence FFV comprise et obligatoirement prise au CSM Voile) - Adulte né avant le 01/01/2007 - Jeune né après le 01/01/2007	126 € x = € 76 € x = €	140 € x = € 80 € x = €	
<input type="checkbox"/> Je joint l'attestation d'assurance Responsabilité Civile Navigation (OBLIGATOIRE par le règlement intérieur)			
<input type="checkbox"/> Je rachète la Franchise			
<b>Je possède le permis rivière-mer</b> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
<b>Adhésion simple</b> (sans licence) - Adulte né avant le 01/01/2006 - Jeune né après le 01/01/2006	64 € x = € 36 € x = €	70 € x = € 40 € x = €	
<b>Parc à bateaux ou ponton</b> (dériveur / 1 place par bateau)	72 € x = €	80 € x = €	
<b>A - MONTANT TOTAL</b>	€	€	
<b>B - Subvention coureur à déduire</b> (joindre coupon)	€	€	
<b>C - MONTANT NET A REGLER</b> à l'ordre du CSM Voile (C=A-B)	€	€	
<b>CAUTION TRAVAUX OBLIGATOIRE</b> à l'ordre du CSM Voile (chèque rendu à l'AG 2025 si participation aux journées ci-dessous)	75 €	75 €	
<b>PARTICIPATION OBLIGATOIRE</b>			
<b>JOURNEES TRAVAUX :</b> Cocher 4 dates de votre choix	15/03/2025 (9h - 17h)	03/05/2025 1/2 j (9h - 11h30)	06/09/2025 1/2 j (9h - 11h30)
	06/04/2025 1/2 j (9h - 11h30)	31/05/2025 1/2 j (9h - 11h30)	04/10/2025 1/2 j (9h - 11h30)
			25/10/2025 1/2 j (9h - 11h30)
<b>JOURNEES ENCADREMENT REGATE :</b> Cocher 1 date de votre choix	D - 14/06/2025 (13h - 18h)	D - 15/06/2025 (9h - 17h30)	
	H - 21/09/2025 (13h - 18h)		

H : Habitables / D : Dériveurs

Adresser votre adhésion et votre règlement à **Jean-Philippe LENGLET**  
Hameau de Villeflambeau - 77710 Lorrez le Bocage  
Tél : 06 58 56 80 97

**SIGNATURE OBLIGATOIRE, VOIR AU DOS.**

**Exemplaire à retourner**

## CONDITIONS DE L'ADHESION AU C.S.M. VOILE

Clause de non responsabilité : l'association et ses dirigeants déclinent toute responsabilité pour les dommages qui pourraient survenir à l'adhérent. L'adhésion à l'association sportive implique l'acceptation des conditions ci-après : l'adhérent renonce à toute action en justice ou recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'association et ses dirigeants.

Il accepte d'adhérer à l'association et de pratiquer la discipline sportive à ses risques et périls.

L'adhésion au Club Sportif Monterelais implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur, consultables au Siège Château des Amendes 4 rue Pierre Brossolette 77130 Montereau Fault Yonne. Elle implique également le respect du règlement intérieur de la section voile consultable dans les locaux de la dite section.

## RESPONSABILITE CIVILE NAVIGATION

Chaque PROPRIETAIRE d'un bateau doit être couvert en responsabilité civile navigation SANS FRANCHISE. Or l'assurance liée à la licence FFV laisse à votre charge une franchise de 300 euros pour les dériveurs, catamarans et quillards de sports, et de 900 euros pour les habitables, sur les dommages causés à un tiers par votre faute.

Dans ce but, vous devez : soit souscrire un contrat RC navigation et un contrat dommage navigation auprès de la compagnie d'assurance de votre choix, soit racheter la franchise auprès de la compagnie d'assurance de la F.F.V. (voir informations sur le document lié à la licence F.F.V).

Nous vous rappelons que l'attestation RC navigation est obligatoire pour pouvoir adhérer au club, elle devra donc être jointe au bulletin d'inscription ou de réinscription.

## LE BENEVOLE

Le Bénévole est un mammifère bipède que l'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses confrères.

Les Bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé "convocation".

On les rencontre aussi en petits groupes dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'œil hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, discutant ferme de la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler un budget.

L'ennemi héréditaire du bénévolat est - le "YAQUA" dont les origines n'ont pu être à ce jour déterminées.

Le "YAQUA" est aussi un mammifère bipède, mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que deux mots, "y'a qu'à" ce qui explique son nom.

Le "YAQUA", bien abrité dans la cité anonyme, attend. Il attend le moment où le Bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez lui une maladie grave "le découragement".

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement : absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche, et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet atteint. Les Bénévoles, décimés par le découragement, risquent de disparaître, et il n'est pas impossible que, dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos où, comme tous ces malheureux animaux enfermés, ils n'arrivent plus à se reproduire. Les "YAQUAS", avec leur petit cerveau et leur grande langue, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper leur ennui. Ils se rappelleront avec nostalgie, du passé pas si lointain où le Bénévole abondait et on pouvait le traquer sans contrainte.

---

## ATTESTATION

Je soussigné(e)..... atteste avoir reçu une notice reprenant les garanties d'assurance liées à la licence F.F.V.

Je reconnais avoir été informé(e) des possibilités offertes par les garanties complémentaires et l'option Rachat de franchise.

- Je souhaite souscrire à la garantie Rachat de franchise  
 Je ne souhaite souscrire à aucune garantie complémentaire

Fait à ..... Le .....

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

---

L'adhérent est informé que le club peut utiliser les données suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone (hors ligne restreinte) et e-mail, collectées pour la création d'un fichier adhérents, pour les besoins du club tant sur supports papier, internet ou dans tout traitement informatique. Les personnes ayant connaissance de ses informations étant limité aux dirigeants de chaque section et du C.S.M. Toutefois sur demande de la ville, le fichier adhérents pourra être transmis à celle-ci comme le prévoit la loi. A tout moment l'adhérent peut consulter ou modifier ces informations auprès du secrétaire du C.S.M. Voile qui tiendra lui même informé le secrétaire du C.S.M. des modifications apportées.